

Note de présentation

Principe d'intégration de l'institut de recherche sur l'enseignement en Sciences (IRES) au sein de l'UFR Sciences

Conseil d'Administration du 21 juin 2022

1. Présentation du contexte

L'institut de recherche sur l'enseignement en mathématiques (IREM) est un service commun de l'Université d'Aix-Marseille. Afin de gagner en visibilité, cet institut souhaite intégrer la faculté des Sciences en tant que département, sur le modèle d'autres établissements (ex : université de Montpellier, Toulouse 3, Grenoble, Université Paris Cité...).

A ce jour, les activités de l'IREM sont assurées à 90% par des enseignants et enseignants-chercheurs de la faculté des Sciences, laquelle contribue au fonctionnement de l'IREM à hauteur de quatre services d'enseignants-chercheurs en mathématiques, un service dans la discipline informatique, et un service dans les autres disciplines scientifique. Trois personnels IATSS sont affectés dans ce service.

Les missions de l'IREM sont les suivantes :

- La **formation continue** en mathématiques des enseignants de tous les niveaux de l'enseignement pré-universitaire et universitaire,
- Des **recherches concernant la pédagogie et la didactique des mathématiques** et plus généralement des sciences,
- Des **expérimentations** concernant l'enseignement des mathématiques et de leurs applications,
- **L'élaboration et la diffusion de documents et ressources** pour la classe et la formation des enseignants

Ces missions se déclinent dans les activités diverses de l'IREM :

- Préparation à **l'agrégation interne de mathématiques**
- Portage du diplôme d'université de compétences complémentaires en informatique pour l'enseignement (**DU CCIE**) destinés aux enseignants de l'enseignement secondaire ayant une formation en sciences.
 - Participation au **plan académique de formation (PAF)** des enseignants du 1^{er} et 2nd degrés
 - Organisation de **groupes de travail IREM** (préparation des formations, élaboration et production de ressources pédagogiques)
 - Participation et co-portage d'actions locales ou nationales (**stages hippocampe**, « maths en jean », ...)
 - Organisation de colloques, séminaires.

Le conseil de gestion de l'IREM s'est prononcé le 12 novembre 2021 en faveur de :

- son intégration en tant que département de l'UFR Sciences,
- l'extension de son activité aux disciplines autres que les mathématiques,
- son changement de nom : Institut de Recherche sur l'Enseignement en Sciences (IRES).

Le conseil de la faculté des Sciences s'est prononcé favorablement à l'intégration de l'IRES en tant que département de la faculté des Sciences le 23 mai 2022.

2. Proposition soumise au Conseil d'administration

Il est demandé au comité technique, puis au conseil d'administration, de se prononcer sur le principe d'intégration de l'IRES au sein de la faculté des Sciences, en tant que département.

Si ce principe est validé, il conviendra ensuite de modifier les statuts d'AMU, de l'UFR Sciences, de créer le règlement intérieur de l'IRES et de modifier le règlement intérieur de l'UFR Sciences. Un administrateur provisoire sera désigné avant qu'il ne soit procédé à des élections du conseil de département.